

Toulouse, le 2 Avril 2026

Compte rendu du Conseil Plénier de l'UFR de Psychologie
Séance du jeudi 2 Avril 2026

Présents, membres du conseil votants : BROCHET, CASANUEVA (9h25), CAZENEUVE, CROITY BELZ, CANTISANO, EL SAYED (9h22), FOURROUX, GASNE, LABEYE, LAUNAY, LEBLANC, POUPART, RAUFASTE, RICAUD (9h16), ROUSSEAU, VAN HEGHE, SIGNALS PRINCE.

Représentés : BACQUET (procuration à TEULIERE), BRET DIBAT (procuration à Rousseau), CAUET (procuration à FOURROUX), GUELLAI (procuration à RAUFASTE), HEGAB CAVELLIER (procuration à CASANUEVA à 9h25), MURCIA (procuration à CASANUEVA à 9h43), SAINT PAUL (procuration à VAN HEGHE), SEGURA (procuration à BROCHET).

Présents, membres invités : BOUVET, COUFFIGNAL, HARRATI, HUET, MOTTAY SAFOND, TEULIERE, ZUGER.

Excusés : AVERSENQ, BAJ, BERDOULAT, CAZALS, COMBRES, ESCANDE, GANINO, GRAILLOT, JOURDAN, JUBINVILLE, OUAFFI, LASSALLE, SEJOURNE, PASSEMAR, TEULIERE, VAIR-PIOVA.

Ordre du jour

1. CR/RD du CUFR plénier précédent (VOTE)
2. Point ODF 2027-2030 : 1^{er} examen des maquettes
 - Master
 - Licence - VOTE
3. Responsabilité du DU Interculturel (VOTE)
4. Demande subvention Journée d'étude LCPI (VOTE)
5. Point commissions à activer (Référentiel, Emploi) / Responsabilités vacantes
 - Commission CEV à étoffer (VOTE)
6. Points d'information
 - Point administratif et financier
 - *Gestion Numérique des Documents.
 - *Journée Séminaire Projet de service.
 - Recherche nouvelle date CUFR « Dédié Recherche »
 - Choix de la date de l'AG de fin d'année

La séance est ouverte à 9h10 (20 votants).
9H16 : arrivée d'Hélène Ricaud (21 Votants).

1. CR/RD du CUFR plénier précédent (VOTE)

Le CR du conseil d'UFR du 19 Février est approuvé par les membres du Conseil
par 21 voix Pour - 0 NPPV, 0 Abstention, 0 Contres - (21 votants).

9H22 : arrivée de V. El Sayed (22 votants).

9h25 : arrivée d'H. Casanueva qui porte la procuration de S.E.D Hegab Cavelier (24 votants).

2. Point ODF 2027-2030 : 1^{er} examen des maquettes

- Master

Il s'agit d'un récap sur les éléments à examiner en vue du CUFR du 16/04.

Le projet de maquette sera voté pour le CUFR du 16 mais la version finalisée après retour du central sera votée au CUFR du 7 Mai.

À 9H43 : arrivée procuration de M. Murcia pour U. Casanuevo soit 25 votants.

- Licence (VOTE)

(les codes UE ainsi que les volumes horaires et les ECTS figurant dans ces travaux sont donnés à titre indicatif)

La responsable du grade licence présente l'avancement des travaux des 4 groupes, en débutant par le groupe n°4 (UE transversales).

Les documents attendus pour la licence sont identiques à ceux du master hormis un document complémentaire relatif aux compétences transversales est à transmettre pour la licence avant le 7 Mai.

Les UE compétences transversales (propositions du GT4)

-1 UE obligatoire par semestre

-1 UE facultative sur Semestre 3 à S6 (qui donne lieu à une note qui ne rentre pas dans le diplôme mais dans le calcul de la moyenne)

- 6 catégories d'UE proposées par l'université (dont 3 qui peuvent être investies par l'UFR que l'on va pouvoir associer à un nb d'heure équivalent TD pour assurer ces UE.

- un nb de places minimal par catégorie et/ou semestre (1 DGH attribuée à l'UFR par catégorie)

- Informatique/mathématiques : 192 HETD

•*TEDS : 108 HETD*

•*Culture générale : 180 HETD*

(enveloppe totale de 480 HETD pour l'UFR qui est assez faible)

•Publics : NS ou NS + psycho - possibilités de cibler des mentions

•A l'heure actuelle :

- demande de reconduction d'une partie des UE NS actuelles

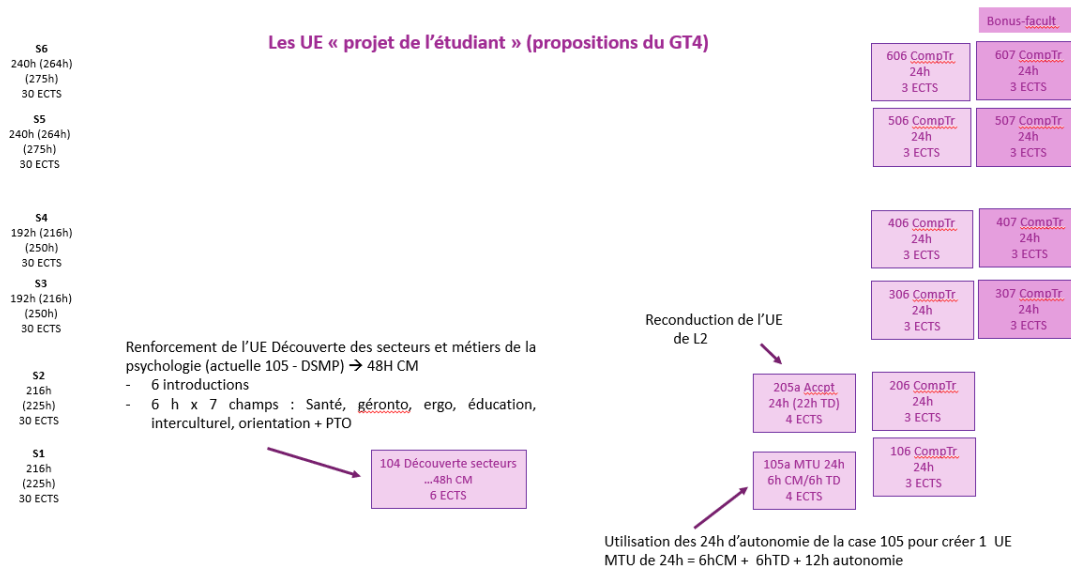
- entre 7 et 9 nouvelles propositions

Un travail est actuellement en cours sur les UE TES ainsi que sur l'organisation intra-UFR explique la direction. Une réunion s'est tenue hier, pilotée par la VP Sophie et la VP Environnement.

Le central demande de co-construire certaines options avec les autres UFR sachant que ces dernières pourraient être rendues ultérieurement.

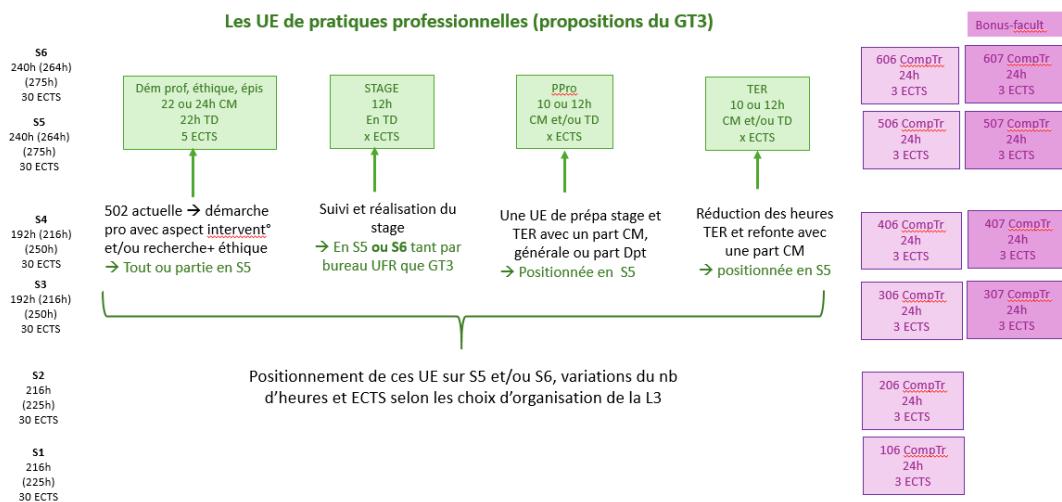
Une nouvelle réunion est prévue début Mai afin de faire un état des lieux des options ouvertes aux non-spécialistes (NS) et/ou aux spécialistes en psychologie ainsi que des nouvelles.

Les UE « projet de l'étudiant » (propositions du GT4)



- renforcement de l'UE Découverte des secteurs et métiers de la psychologie en 1ère année (actuelle 105 - DSMP) en L1S1. Introduire la psychologie du travail et des organisations qui n'est pas représenté jusqu'à présent permettra d'augmenter le volume des secteurs.
- reconduction de l'UE de L2 205a Accpt.
- utilisation des 24h d'autonomie de la case 105 pour créer 1 UE en L1S1 MTU de 24h.

Les UE de pratiques professionnelles (propositions du GT3)



Suite à la lourdeur de l'UE TER et aux difficultés d'évaluation du travail et recherche, il a été décidé le maintien d'une :

- **UE TER** (réduction des heures avec 1 **seule** UE TER au lieu de 2 actuelles).

* au sem 5.

* question à discuter : mutualisation inter-département des CM.

- **UE PPro** :

* 1 UE de prépa sage et TER avec une part CM générale ou part département.

* au sem 5.

* organisation par département ou mutualisée à trancher : pas de consensus sur ce point.

- **UE Stage de 6h (12h sur diapo) de TD** :

* possibilité de commencer le stage plus tôt en Décembre.

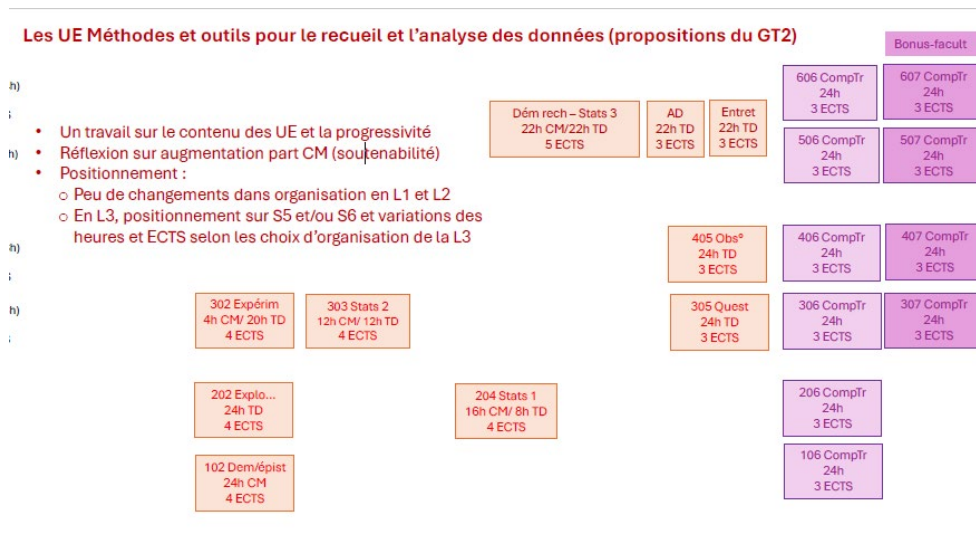
* possibilité de l'allongement de la durée du stage (105 ou 110h) à la demande de certains étudiants comme demandé pour l'entrée en M dans certaines universités (la question de l'étendre à tous sera à trancher).

- **UE Démarche professionnelle, éthique, épistémologie** (titre à revoir)

* en S5 ou S5 et S6.

* 1 part CM + 1 part TD à positionner.

Propositions GT2



Propositions GT1

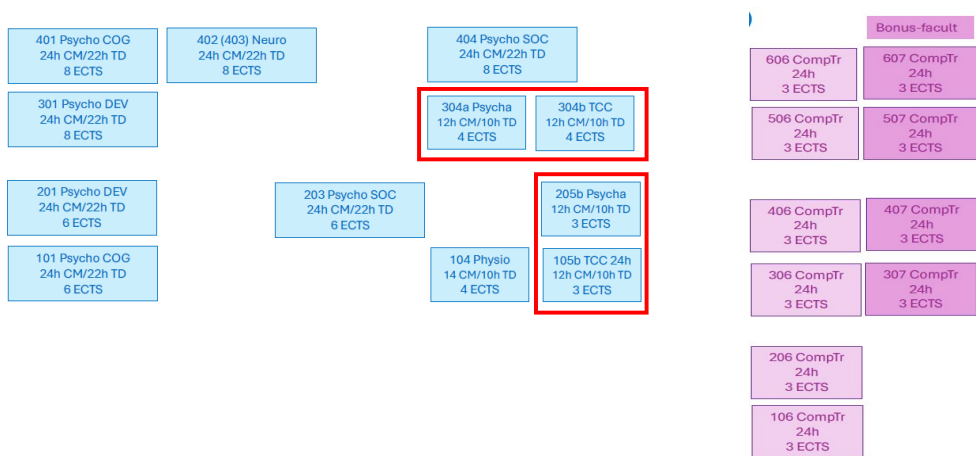
Les UE « champs théoriques pour l'analyse des conduites humaines » (propositions GT1)

- peu de changements en L1 et L2.

- séparation de 2 UE en L2 (psychanalyse et psychopathologie) pour mieux montrer les spécialisations.

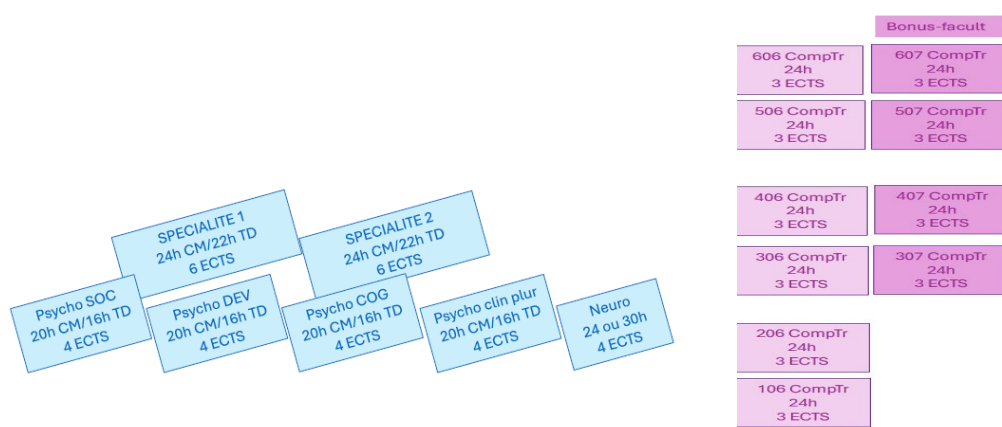
- réflexion sur la place de l'UE d'introduction à la psychophysiologie.

- travail sur le contenu des matières dans les départements.



La répartition des UE peut changer pour éviter que toutes les matières obligatoires tombent au même semestre.

Les UE spécialités et des UE obligatoires



Question centrale de la place des UE spécialités et des UE obligatoires.

Différentes versions actuellement en discussion : des volumes UE et ECTS un peu différents sur la L3 selon le schéma retenu.

Principes de réflexion pour la structuration de la Licence 3

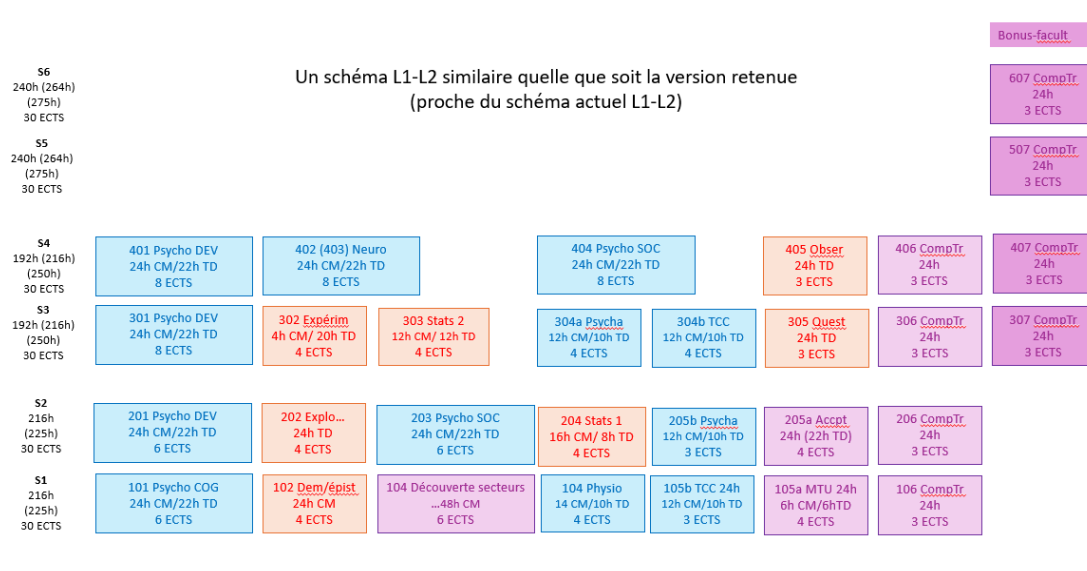
- Concilier orientation des étudiants, valorisation des notes et lisibilité pour les jurys de Master.
- Améliorer la visibilité des parcours via le positionnement des éléments clés.
- Stage : non compensable, placé en S6, avec possibilité d'anticiper les conventions
- Clarification du rôle des UE fondamentales et de spécialité.
- Positionnement du TER à prendre en compte.

4 scénarios de structure de Licence :

*2 scénarios : UE de spécialité en S5.

*2 scénarios : UE de spécialité en S6.

L1-L2 globalement similaires à l'organisation actuelle.



Pour information : une réunion prévue le Lundi 30 mars avec les départements pourrait amener des compléments au présent document.

Il s'agit aujourd'hui pour le CUFRR de choisir la version pour poursuivre le travail de modélisation fine avec les départements.

VERSION A : spécialités au S5 et UE obligatoires sur S5 et S6

											Bonus-facult	
S6 240h (264h) (275h) 30 ECTS	Clin 16h TD 2 ECTS	SOC 16h TD 2 ECTS	DEV 16h TD 2 ECTS	COG 16h TD 2 ECTS	Dém rech – Stats 3 24h CM/22h TD 6 ECTS	Dém prof, éthique, épis 24h CM/22h TD 6 ECTS	STAGE 12h TD 2 ECTS	Entret 24CM/ 20TD 3ECTS	AD 4CM/20h TD 2 ECTS	606 CompTr 24h 3 ECTS	607 CompTr 24h 3 ECTS	
S5 240h (264h) (275h) 30 ECTS	Clin 20h CM 2 ECTS	SOC 20h CM 2 ECTS	DEV 20h CM 2 ECTS	COG 20h CM 2 ECTS	SPECIALITE 1 22h CM/22h TD 5 ECTS	SPECIALITE 2 22h CM/22h TD 5 ECTS	PPro 10h 2 ECTS	TER 4CM6TD 3 ECTS	Neuro 28h 4 ECTS	506 CompTr 24h 3 ECTS	507 CompTr 24h 3 ECTS	

VERSION B : UE de spécialité et UE obligatoires sur les deux semestres pour plus de progressivité

											2 UE de « Méthodo » regroupées pour réduire nb évaluations		
S6 240h (264h) (275h) 30 ECTS	Clin 16h TD 2 ECTS	SOC 18h 2 ECTS	DEV 18h 2 ECTS	COG 18h 2 ECTS	SPEC 1 22h 3 ECTS	SPEC 2 22h 3 ECTS	Stats 3 10CM12TD 3 ECTS	Dém pro 22h TD 3 ECTS	STAGE 12h TD 2 ECTS	Entret 24h 3 ECTS	AD 22h 2 ECTS	606 CompTr 24h 3 ECTS	607 CompTr 24h 3 ECTS
S5 240h (264h) (275h) 30 ECTS	Clin 20h CM 2 ECTS	SOC 18h 2 ECTS	DEV 18h 2 ECTS	COG 18h 2 ECTS	SPEC 1 24h 3 ECTS	SPEC 2 24h 3 ECTS	Dém pro 22h CM 3 ECTS	PPro 6cm6td 2 ECTS	Dém rech 24h 3 ECTS	TER 6CM6TD 2 ECTS	Neuro 24h 3 ECTS	506 CompTr 24h 3 ECTS	507 CompTr 24h 3 ECTS
	Mettre des CM et TD sur les deux semestres pour favoriser les apprentissages				2 UE de « Prat prof » regroupées pour réduire nb évaluations			2 UE regroupées pour réduire nb évaluations					

S6 240h (264h) (275h) 30 ECTS	Clin 16h TD 2 ECTS	SOC 18h 2 ECTS	DEV 18h 2 ECTS	COG 18h 2 ECTS	SPEC 1 22h 3 ECTS	SPEC 2 22h 3 ECTS	Stats 3 10CM12TD 3 ECTS	Dém pro 22h TD 3 ECTS	STAGE 12h TD 2 ECTS	Entret 24h 3 ECTS	AD 22h 2 ECTS	606 CompTr 24h 3 ECTS	607 CompTr 24h 3 ECTS
S5 240h (264h) (275h) 30 ECTS	Clin 20h CM 2 ECTS	SOC 18h 2 ECTS	DEV 18h 2 ECTS	COG 18h 2 ECTS	SPEC 1 24h 3 ECTS	SPEC 2 24h 3 ECTS	Dém pro 22h CM 3 ECTS	PPro 6cm6td 2 ECTS	Dém rech 24h 3 ECTS	TER 6CM6TD 2 ECTS	Neuro 24h 3 ECTS	506 CompTr 24h 3 ECTS	507 CompTr 24h 3 ECTS

La question est posée de savoir si une manipulation existe pour avoir la note affichée sur chacune des années ? On peut aller les chercher sur les relevés de note rappelle la responsable de grade Licence. On veut garder tout le contenu du S5, tout en réduisant la charge pour les équipes mais il faut penser aussi au nombre d'épreuve que cela va générer sur le CC.

Il n'y a plus de notes sur toute l'année, mais seulement par semestre. Dans la plupart des autres universités, ça a changé : les notes sont maintenant données par bloc de compétences, et non plus par semestre.

VERSION C : toutes les obligatoires au S5 et UE de spécialités et de démarche recherche et professionnelle au S6

											Bonus-facult	
S6 240h (264h) (275h) 30 ECTS	Dém prof, éthique, épis 22h CM/22h TD 5 ECTS		Dém rech – Stats 3 24h CM/22h TD 5 ECTS		SPECIALITE 1 24h CM/22h TD 6 ECTS		SPECIALITE 2 24h CM/22h TD 6 ECTS		STAGE 12h TD 2 ECTS	AD 22h TD 2 ECTS	606 CompTr 24h 3 ECTS	607 CompTr 24h 3 ECTS
S5 240h (264h) (275h) 30 ECTS	Psycho SOC 20h CM/16h TD 4 ECTS	Psycho DEV 20h CM/16h TD 4 ECTS	Psycho COG 20h CM/16h TD 4 ECTS	Psycho clin plur 20h CM/16h TD 4 ECTS	Neuro 30h 4 ECTS	PPro 10h 2 ECTS	TER 4CM6TD 2 ECTS	Entret 22h TD 3 ECTS	506 CompTr 24h 3 ECTS	507 CompTr 24h 3 ECTS		

VERSION D : toutes les obligatoires au S5 et UE de spécialités et de démarche de recherche au S6

S6 240h (264h) (275h) 30 ECTS	SPECIALITE 1 24h CM/22h TD 6 ECTS		SPECIALITE 2 24h CM/22h TD 6 ECTS		Dém prof, éthique, épis 22h CM/22h TD 5 ECTS		Stats 3 22h TD 2 ECTS	STAGE 12h TD 2 ECTS	Entret 22h TD 2 ECTS	AD 22h TD 2 ECTS	606 CompTr 24h 3 ECTS	607 CompTr 24h 3 ECTS
S5 240h (264h) (275h) 30 ECTS	Psycho SOC 20h CM/16h TD 4 ECTS	Psycho DEV 20h CM/16h TD 4 ECTS	Psycho COG 20h CM/16h TD 4 ECTS	Psycho clin plur 20h CM/16h TD 4 ECTS	Neuro 30h 4 ECTS	PPro 10h 2 ECTS	Dém R 22hCM 3 ECTS	TER 4CM6TD 2 ECTS	506 CompTr 24h 3 ECTS	507 CompTr 24h 3 ECTS		

Les 2 dernières versions C et D ont obtenu moins de voix (grande réserve des départements).

Les 2 premières sont plus soutenables.
Il faut déterminer sur quels scénarios on part pour affiner ensuite avec les départements.

Un conseiller propose que les départements donnent leurs avis.

PSTO

La version B est le plus acceptable car elle répond au morcellement et à la charge de travail malgré les inconvénients.

Pas opposé aux regroupements mais perte de visibilité.

Clinique du Sujet

Version C et D non. La version B plus privilégiée par interculturel.

Discussion plutôt en faveur du B.

Discussion sur les « UE bicéphales » : le département n'est pas d'accord pour dissocier les UE entre l'orientation psychanalytique et l'orientation TCC.

DPT PCPSN :

Plutôt pour la version A.

UE Bicéphales : PCPSN préfère avoir 2 UE clairement séparées.

Une discussion s'engage sur la différence de points de vue entre les deux départements.

Le directeur propose l'organisation d'une réunion en dehors du conseil avec les deux départements pour essayer de construire une solution acceptable par tout le monde. Si les 2 départements ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la division ou non de l'UE, c'est le CUFR qui tranchera. On visera à avoir une décision homogène du L1 au L3 (on sépare partout ou nulle part).

Dpt PCE

Par rapport la version B, pas l'option retenue au 24 Mars cause inconvénients.

Un point important : le fait que 504 soit au S5.

Dpt DEV

Pluto version C (étudié le 24 Mars).

Vu l'évolution de la version B, le département est plus réservé : il faut la retravailler. Cela demande au dpt de repenser les UE disciplinaires

La séparation entre CM au S1 et TD au S2 semble incohérente.

Questionnement : que devient la visibilité de l'UE stage, si une seule UE ?

Et si pas de convention de stage associée à 1 UE stage, attention on afficherait quelque chose qui ne serait pas vrai.

Pour la responsable de grade licence : la seule version qui tienne la route est la B.

Le prix à payer c'est un morcellement et la charge accrue.

Le directeur propose un vote indicatif pour voir si un scénario a la préférence. Chaque conseiller doit choisir un seul scénario (25 votants) :

Scénario A : 4 voix

Scénario B : 15

Scénario C : 0

Scénario D : 0

Abstentions : 6

Le scénario B est donc clairement préféré et la suite des travaux se fera sur cette base.

2 choses restent à travailler :

Soit scinder les champs cliniques en 2 ou maintien d'UE groupées en L1 L2 L3.

Un élu étudiant de la liste ESPRIT explique que les étudiants devraient être présents pour les échanges sur séparation de TCC et psychologie clinique.

Cette réunion est avant tout à faire par les équipes précise la responsable du grade Licence. Selon elle, que ce soit dans 2 UE séparées ou même durée cela ne changera rien pour les étudiants.

3. Point commissions à activer (Référentiel, Emploi) / Responsabilités vacantes

- Commission CEV à étoffer (VOTE)

La commission chargée d'examiner les candidatures CEV doit faire face à un grand nombre de dossiers (17 500 candidatures). Sachant que chaque membre ne peut étudier qu'environ 1 000 dossiers, et que la commission ne compte actuellement que 17 membres, Il est donc nécessaire de la renforcer. Une nouvelle candidature a été reçue, celle de J. Lemarié. Il s'agira de faire un avenant à l'arrêté voté au CUFR du 23 octobre 2025.

Vote à bulletin secret.

La candidature de J. Lemarié comme membre supplémentaire de la commission CEV est approuvée par les membres du Conseil par 24 voix Pour - 0 NPPV, 0 Abstention, 0 Contres - (24 votants).

Commissions à activer / Responsabilités vacantes

Réactivation de la commission emploi :

À traiter en priorité. Compte tenu des restrictions budgétaires, une diminution du nombre de postes est à prévoir.

Candidatures vacantes à venir :

- Responsable grade L et M
- Responsable RUN Licence
- Responsable mission handicap (en co-responsabilité avec J. Kruck)

4. Responsabilité du DU Interculturel (VOTE)

Une candidature commune de Valentin El Sayed et de Julien Teyssier a été proposée pour la responsabilité du Diplôme Universitaire de Psychologie Interculturelle Appliquée (DUPIA).

Cette candidature a été adoptée à l'unanimité par 8 voix POUR en conseil de département Clinique du sujet.

Le directeur propose aux conseillers de se prononcer sur cette décision.

Un débat s'engage à l'issue duquel la question est posée de savoir si le vote d'une responsabilité de formation relève du conseil plénier ou du conseil restreint. Ce point doit être vérifié auprès du service juridique et du VPCA raison pour laquelle

le vote sur la responsabilité du DU Interculturel est reporté au prochain conseil.

5. Demande subvention Journée d'étude LCPI (VOTE)

Le pôle Clinique Psychanalytique des Symptômes Contemporains (CPCS) du LCPI organise le 25 Juin 2026 une Journée d'Étude intitulée "Origines de la Symbolique" sur le thème de la pensée symbolique.

À cet effet, une demande de subvention d'un montant de 500 € est présentée par Laurent Branchard, Anne Valérie Mazoyer et Florent Poupart.

À la lecture du budget, plusieurs anomalies sont constatées :

- Le budget prévisionnel n'est pas équilibré entre les recettes et les dépenses. Il devrait y avoir égalité des deux montants, ce qui n'est clairement pas le cas.
- Concernant les recettes internes, la ligne relative à la demande de subvention de l'UFR de psychologie est vide.
- Dans l'onglet "Recettes" : L'intitulé "UTM" doit être corrigé : il concerne l'année 2026 et non 2023.

F. Poupart précise qu'un document mis à jour sera renvoyé à la direction. En conséquence, **le vote sur la demande de subvention est ajourné dans l'attente de ce nouveau document.**

12h : Départ de N. Cantisano, C. Safont Mottay et de J. Bouvet (23 votants).

7. Points d'information

- Point administratif et financier

**Gestion Numérique des Documents.*

- Le projet de de Gestion Numérique Documentaire (plan de classement du HAWAI avec charte de nommage des documents) commun aux UFR est en cours de lancement dans l'établissement.
- Officiellement lancé à l'UFR **le 11 mai** avec une réunion de service prévue avec le central le 11 de 9h à 10h30.
- Nous prévoyons ensuite un démarrage opérationnel pour le classement des documents relatifs à 2026 2027.
- Référente du projet au niveau du service : A. Van Heghe.

**Journée Séminaire Projet de service.*

- Journée séminaire prévue le 9 Juin suivie d'une activité conviviale (+ auberge espagnole prévue à 12h).
- Thème fixé : bilan et perspectives autour des projets du service en collaboration avec les responsables de grade et la direction.

- Choix de la date de l'AG de fin d'année : Le 7 Juillet de 9h à 12h30 (+ repas).

C'est le jour des auditions CDU fait remarquer un conseiller.

- Recherche nouvelle date CUFR « Dédié Recherche »

En principe, deux séances « recherche » sont organisées par année universitaire.

Le conseil du 25 juin pourrait être scindé en deux séances plénières :

- une séance consacrée à la recherche,
- une séance dédiée à la professionnalisation.

Les directions de laboratoires vont être consultées afin de fixer la date définitive, le 25 Juin ou le 9 Juillet.

La séance prend fin à 12h20

Toutes les pièces annexes sont disponibles dans le dossier du conseil sur scout.

Nous vous rappelons que ces annexes sont des documents de travail et qu'elles ne doivent absolument pas circuler ni être diffusées.

Éric RAUFASTE

Le Directeur de l'UFR de Psychologie